Docusign Envelope ID: ACE47813-ACC4-83C6-8100-ADF21E30489A

ABD IMMOBILIER

Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 rue des Chevreuils - Petit Cœur
73260 LA LECHERE
497941609 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2025

Le 10 décembre 2025,
A 9 heures,

Les associés de la Société ABD IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Franck COFFINIER**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

- **Monsieur David DEPLAN**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David DEPLAN, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation de l'extinction de l'usufruit,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Docusign Envelope ID: ACE47813-ACC4-83C6-8100-ADF21E30489A

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux actes de cession de parts sociales du 2 décembre 2008, portant cession de l'usufruit des 98 parts sociales de la Société ABD IMMOBILIER, pour une durée de 17 ans à compter du 2 décembre 2008, prend acte que les associés nu-propriétaire ont retrouvé la pleine et entière propriété des parts sociales démembrées depuis le 2 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Il est divisé en CENT (100) parts de DIX (10) euros chacune, lesquelles sont attribuées de la manière suivante :

A Monsieur David DEPLAN,
A concurrence de la pleine propriété de CINQUANTE parts sociales, ci *50*
Numérotées de 1 à 50

A Monsieur Franck COFFINIER
A concurrence de la pleine propriété de CINQUANTE parts sociales, ci *50*
Numérotées de 51 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
CENT parts sociales, ci *100*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: ACE47813-ACC4-83C6-8100-ADF21E30489A

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Monsieur Franck COFFINIER

Signé par :
Franck COFFINIER
92F169D899FC4A0...

Monsieur David DEPLAN

Signé par :
David DEPLAN
AF63F229D0F14E0...